

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Émulsion huileuse

Code Eural	13 08 02*
Code déchet	363000

DESCRIPTION

Émulsion huileuse, émulsion de refroidissement ou liquide de refroidissement en conditionnements supérieurs à 5 litres.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Chlore : < 1 %
- Point d'éclair : > 75 °C
- PCB : < 1 ppm
- pH : entre 6 et 8
- Sédiment < 1 %

Conditions générales :

- Les déchets doivent pouvoir être entièrement pompés.
- Pas de solvant
- Pas de liquide de refroidissement
- Pas d'essence